



René Favier

LA PIERRE & L'ÉCRIT

FAÇADE SUR LA PLACE D'ARMES

Le roman de l'université

Grenoble 1339-2016

Préface de Lise Dumasy, Patrick Lévy et Brigitte Plateau

PUG

UGA
Editions

René Favier

Le roman de l'université

GRENOBLE 1339-2016

Préface de Lise Dumasy,
Patrick Lévy et Brigitte Plateau



Préface

LISE DUMASY, PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES
PATRICK LÉVY, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES
BRIGITTE PLATEAU, ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DE GRENOBLE INP

Sarah Olivier, la jeune chercheuse talentueuse de l'université de Genève qui a obtenu le 28 septembre 2017 le troisième prix de « Ma Thèse en 180 secondes », avec la présentation de sa thèse sur « la mémoire mérovingienne au travers de ses réécritures. Transmission, renouvellement, légitimation (XIV^e-XV^e siècle) » nous a opportunément rappelé que ce sont souvent dans des périodes de crise, d'évolution, de quête de légitimation, que les institutions mais aussi plus largement les communautés humaines étudient leur passé et cherchent à le reconstruire pour nourrir leurs réflexions et éclairer leurs perspectives.

Aujourd'hui, l'université à Grenoble prise dans son sens le plus large – toutes les forces d'enseignement supérieur et de recherche du site – est à la croisée des chemins. Une de ces croisées des chemins comme elle en a connu quelques-unes au cours de son histoire, et les choix qu'elle a alors engagés l'ont construite. Saura-t-elle aujourd'hui unir ses forces pour faire face aux défis du présent et de l'avenir : devenir un acteur qui compte aussi bien par rapport à ses interlocuteurs locaux et nationaux (État, collectivités, entreprises, société) que dans le concert international où, qu'on le veuille ou non, se déroulent de nos jours les destins de toutes les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ? Saura-t-elle pour cela faire le choix d'institutions qui permettent la décision et la mise en œuvre d'une stratégie commune ?

Le livre de René Favier arrive à point nommé, non pour nous proposer des solutions, c'est à nous de les chercher et de les trouver, mais pour rappeler quelles ont été les étapes diverses et variées de construction, et parfois de destruction, de cette université qui est aujourd'hui la nôtre. Retour sur le passé pour nourrir

notre imaginaire certes, rappeler à nous toutes ces images qui soudent notre passé collectif: Dominique Villars constituant son jardin botanique à la fin du XVIII^e siècle, Louis Liard prônant le développement de l'interdisciplinarité dans un discours à Grenoble en 1901, René Gosse refusant d'applaudir le discours pétainiste de Jacques Chevalier en 1940, exécuté par la milice avec son fils Jean en 1943, René Gsell développant la phonétique à Grenoble, les bagarres des années 68 et suivantes... mais aussi pour nous donner à penser, et nous aider à prendre de la distance par rapport à un contexte complexe qui parfois peut nous empêcher de voir clair: cet ouvrage nous permet de prendre de la hauteur pour mieux saisir la carte du territoire et le chemin à prendre.

L'histoire de l'université de Grenoble est bien sûr une histoire exemplaire du développement de l'université en France, depuis l'*universitas studiorum* du Moyen Âge jusqu'à la rupture de la Révolution et la réintroduction d'un nouveau système d'enseignement supérieur, la naissance des « Écoles » à la fin de la Révolution et sous l'Empire – dans un esprit plus utilitaire, et déjà la concurrence entre les Écoles censées préparer l'élite de la Nation et les facultés auxquelles était adressé le *vulgum pecus* –, puis le démarrage réel de l'université, après la défaite de 1870, dans laquelle l'infériorité de l'université française par rapport à l'université allemande fut mise en cause.

Sous la III^e République, on sait que, comme l'écrit René Favier, «l'enseignement supérieur devient un enjeu central dans le progrès scientifique et économique, l'affirmation nationale (et régionale), la formation sociale des individus et la formation des élites». La loi du 10 juillet 1896 crée seize universités en France: Grenoble en fait partie. Elle comprend des facultés et instituts qui suivent des dynamiques variées de développement. L'université poursuit sa croissance après la deuxième guerre mondiale, avec l'installation progressive des organismes de recherche et des grands instruments scientifiques; enfin le développement d'une université de masse et la diversification des enseignements à partir des années 1950, puis la partition des universités en 1968-1970 et la réflexion lancée, dès les assises de juin 1990, sur une reconstitution de l'université française avec un principe de plus grande autonomie: telles sont les étapes que franchissent l'enseignement supérieur et la recherche à Grenoble, comme dans la plupart des universités françaises.

À ce titre, ce livre peut intéresser toute personne s'attachant à connaître l'histoire de l'université française. Mais cette histoire est aussi une histoire singulière, qui intéressera plus encore peut-être les Grenoblois et Dauphinois, tant elle est intrinsèquement liée à l'histoire de la ville, du territoire et de son environnement, des hommes et femmes aussi qui la firent.

Et cette histoire singulière est pour nous pleine d'enseignements à méditer :

– L'implantation d'une université à Grenoble, en 1339, dans une ville de taille modeste et excentrée, n'était pas gagnée d'avance. Il faut y voir l'influence d'Humbert II, dernier Dauphin indépendant, désireux d'appuyer son pouvoir sur le rayonnement culturel et l'élaboration du savoir, et de faire de Grenoble la capitale du Dauphiné. On le sait, l'université partit, de 1452 à 1542, à Valence, ville prospère et carrefour plus accessible, et ce fut l'action des conseils de la ville de Grenoble qui fit revenir l'université à Grenoble en 1542 (avec alors les trois facultés de théologie, médecine et droit civil) avant sa suppression en 1565, suite à la concurrence avec Valence. Ce furent dès le début, et quasiment jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les efforts de la ville, conjugués à ceux de l'État, qui permirent – ou non selon les époques – à l'université de s'enraciner et de se développer. Le Parlement du Dauphiné lutta jusqu'à la fin de l'Ancien Régime pour retrouver son université de Grenoble, mais la réticence de la ville à faire les efforts financiers et matériels nécessaires fut un des facteurs de l'échec de ce retour. Finalement, après la rupture révolutionnaire, c'est à partir de 1795 une École centrale qui commence à dispenser des enseignements de sciences, de lettres ou de droit, avant la création de l'université impériale, qui se traduisit à Grenoble par l'installation des facultés de droit, sciences et lettres. Le développement chaotique et lent de ces facultés au XIX^e siècle (comme un peu partout en France) dépend en partie des variations politiques au sommet de l'État. Mais il dépend aussi grandement du soutien de la ville, soutien financier par mise à disposition de terrains, de locaux, parfois même financement des cours publics et de chaires. Comme celui de l'État, ce soutien va se développer sous la III^e République et grandement favoriser l'expansion de l'université, de même que celle-ci contribuera alors au développement industriel et au rayonnement culturel de Grenoble et des territoires environnants. Pour Paul Mistral, maire de la ville de 1919 jusqu'en 1932, « avant tout, Grenoble est une université ».

– L'université de Grenoble a toujours été tournée vers l'international, depuis sa fondation médiévale qui vit venir dans la capitale dauphinoise à de grands jurisconsultes étrangers en passant par la création du comité de patronage des étudiants étrangers (cette structure associative, soutenue par l'université et les milieux économiques locaux, créée en 1896, un mois avant l'inauguration de la nouvelle université de Grenoble, est une institution totalement nouvelle dans les universités françaises, qui permet un développement précoce de l'accueil des étudiants étrangers), jusqu'à la tenue à Grenoble à l'automne 1970 d'un colloque sur la « coopération entre les universités européennes » qui fit date, réunit 300 personnes, lança des perspectives nouvelles: mobilité,

reconnaissance des diplômes, développement de la recherche en réseaux, création d'une association des universités européennes...

– Mais en même temps, l'université à Grenoble s'est toujours développée en lien avec l'industrie, le monde professionnel, et soutenue par eux et, de façon convergente; elle a toujours conçu son développement scientifique comme liant les sciences fondamentales à leur application. La faculté des sciences fut créée très tôt à Grenoble, en 1806-1808, quand aucune tradition d'enseignement scientifique universitaire n'existait encore réellement. Elle se développa fortement à partir de la III^e République, soutenue, encouragée, stimulée par les acteurs politiques, économiques et sociaux, locaux et régionaux tels Paul Louis Merlin, Casimir Brenier, René Gosse, Hubert Dubedout. Les sciences humaines et sociales ne sont pas en reste: économistes, gestionnaires, politistes, développent dans les années 1950-1960 une recherche en lien avec les milieux sociaux, économiques et politiques locaux, régionaux, nationaux, souvent sous une forme contractuelle alors peu répandue en France (pensons par exemple aux travaux de l'IREP, en économie, du CUREI, en sociologie et urbanisme, à l'expérience pluridisciplinaire innovante du centre de gérontologie dans les années 1970-1980, etc.). Innovation sociale et développement industriel font bon ménage, au cœur d'une université qui se veut ancrée dans son environnement.

– Cette histoire montre aussi que l'université de Grenoble, dans son développement, s'est construite sur la volonté de promouvoir l'université comme un ensemble uni, pluridisciplinaire doté de facultés et d'instituts, rattachés ou non directement à l'université, sans séparer enseignements théoriques et enseignements techniques et professionnalisants. Le développement de l'INP et de l'université scientifique en particulier s'est fait en parfaite symbiose. Bien plus tard, lorsque les événements de mai 1968 eurent convaincu le gouvernement qu'il était plus prudent de démembrer les grands ensembles universitaires, Louis Néel, Michel Soutif et Jean-Louis Quermonne portèrent au Ministère un projet d'université unique qui fut repoussé par le ministère en raison du trop grand nombre d'étudiants qu'elle aurait réuni. Les dissensions politiques firent le reste. L'INPG et l'USMG (université scientifique et médicale de Grenoble) se créent en complémentarité cependant, sous la direction de Louis Néel et de Michel Soutif, qui avaient œuvré à leur commun développement, tandis que sous l'impulsion de Jean-Louis Quermonne, de nombreuses disciplines se regroupent autour des sciences sociales, dans une partition déséquilibrée et peu naturelle avec les lettres et les langues. Les motifs de ces scissions au prisme réflexif de l'histoire, apparaissent plus circonstanciels que justifiés par une logique scientifique ou pédagogique. Et l'on ne peut que rêver à la puissance

qui eût été celle d'une université restée unie et néanmoins plurielle et dynamique, exploitant positivement ses différences internes, à l'aune de ce qu'elle fut et de ce que furent, malgré leur désunion, ses rejetons.

Ce projet d'université plurielle avec écoles et organisme de recherche est devant nous, avec tous les attributs que doit avoir une université moderne autonome dans un milieu concurrentiel, tant au plan de la recherche scientifique que de la force de la formation. Il s'agit bien de viser la meilleure attractivité pour des étudiants venant du territoire et de toute la planète, ainsi que la meilleure synergie avec des entreprises et des acteurs socioculturels ouverts sur le monde. Il ne s'agit pas de raisonner uniquement en termes institutionnels. Peut-être pouvons-nous lui donner comme figure tutélaire Louis Néel qui tout à la fois apporta un profond renouvellement de la recherche scientifique à Grenoble, et y maintint le lien entre université et entreprise, qui avait fait de Grenoble, entre les deux guerres, le plus important centre provincial de la recherche scientifique française. De Louis Néel qui fit de la physique la discipline dominante du site Grenoblois, mais en liant recherche fondamentale, appliquée et industrielle. De Louis Néel qui agit puissamment pour impliquer le CNRS, puis le CEA (alors CENG) à Grenoble, de Louis Néel qui disait de lui-même : « appartenais-je au CNRS ou au CEA ? Étais-je un partisan des universités ou des écoles d'ingénieurs ? À vrai dire je n'en sais rien, car je n'ai pas d'esprit de corps, mais j'ai le sens de l'État au service de l'intérêt général ». De Louis Néel qui développa la physique mais sut entraîner aussi toutes les disciplines scientifiques dans son sillon, de Louis Néel, qui fut successivement président de l'université de Grenoble et le premier directeur de l'INPG.

Le passé ne nous donne pas de leçons et il ne se répète pas : décrypté par l'historien, il nous offre des tableaux trans-séculaires qui nous permettent de nous identifier : cette université à Grenoble dans laquelle nous sommes situés, elle a un passé et un avenir, une histoire dont nous faisons partie, que nous façonnons comme ceux qui nous précèdent l'ont façonnée, dans des contextes à chaque fois changeants et déterminants eux aussi. Le beau livre de René Favier nous révèle cette histoire et nous donne ainsi des instruments pour penser l'avenir.

Avant-propos

« La préparation de mes cours me retient si longtemps que je n'ai presque point de loisir pour écrire. Aussi, ceux de mes traités que l'on connaît déjà sont encore imparfaits et se ressentent de leur origine. C'est mon enseignement oral, recueilli par des auditeurs assidus, que je publie, en y changeant à peine quelques mots. Ceux qui croient qu'il est facile de faire des livres au milieu des labeurs et des occupations du professorat ne comprennent point les difficultés que présente cette mission, et se font illusion sur les loisirs dont un professeur peut disposer. »
Antoine de Govéa, professeur de droit à l'université de Grenoble (1555-1562),
lettre au chancelier Michel de l'Hospital (1562)

« Nous aurions obtenu un grand résultat, s'il nous était possible de constituer un jour des universités rapprochant les enseignements les plus variés [...]. »
Jules Ferry (1883)

« **L'**histoire est la branche la plus vaste, la plus intéressante et la plus utile de nos connaissances [...]. De l'expérience de tous les âges, elle tire des leçons et des exemples trop souvent perdus pour la postérité », déclare Jean-François Champollion le 30 mai 1810 lors de sa leçon inaugurale du cours d'histoire ancienne à la faculté des lettres de Grenoble nouvellement créée (Faure, 2004, p. 146-147).

Cette histoire, pour l'université de Grenoble, ressemble à un roman. Tel un Phénix, elle renaît au 1^{er} janvier 2016 pour la quatrième fois. Créée en 1339 par le dauphin Humbert II, elle végète dans les années qui suivent avant de sombrer dans l'oubli. Rétablie en 1542 à la demande des consuls de Grenoble, elle est supprimée vingt ans plus tard en raison de la concurrence qu'elle exerce à l'encontre de celle de Valence. C'est ensuite dans le cadre de l'Université impériale que, à partir de 1806, sont créées successivement les facultés de droit, de lettres et de sciences, regroupées en 1896 au sein de la nouvelle université de Grenoble. Si celle-ci connaît un premier grand développement et des transformations profondes dans les deux premiers tiers du xx^e siècle,

elle ne survit pas aux secousses de 1968 et se fractionne en quatre établissements. La création de l'Université Grenoble Alpes au 1^{er} janvier 2016 marque un nouveau départ.

De cette histoire, l'université a laissé de nombreuses traces. Outre les archives administratives conservées aux Archives départementales de l'Isère, aux Archives municipales ou à la Bibliothèque municipale de Grenoble, du moins jusqu'au milieu du xx^e siècle, ses avatars successifs l'ont conduite à plusieurs reprises à se pencher sur son passé, pour demander sa restauration ou combattre pour sa survie. Ses heures fastes, pour leur part, ont été l'occasion de célébrations et d'amples rappels historiques. Lors de la création des facultés grenobloises au début du xix^e siècle, Jacques Berriat-Saint-Prix rédige une histoire de l'ancienne université de Grenoble (Berriat-Saint-Prix, 1839). En 1906, la commémoration du premier centenaire de la faculté de droit s'accompagne d'un ample retour sur le passé (Moniez *et al.*, 1906). Dans les mêmes années, les doyens des lettres et des sciences prennent aussi la plume pour écrire l'histoire de leur propre faculté (Crozsals, 1897 ; Collet, 1912). Assombri par la guerre qui se profile, le 6^e centenaire de la création de l'université de Grenoble, en 1939, donne également lieu à des publications rétrospectives (Université de Grenoble, 1939).

Entre-temps, pour la préparation du congrès de 1925 de l'Association française pour l'avancement de la science, le recteur Henri Guy engage un ample travail de mémoire. Dans la perspective de la publication d'un volume consacré à l'évolution de Grenoble de 1900 à 1925 et destiné aux congressistes, il se fait la cheville ouvrière d'une contribution sur « l'histoire de notre université qui fera l'objet d'un chapitre spécial de 70 ou 80 pages ». Pour cela, il s'adresse à toutes les composantes de l'université, des facultés aux services des œuvres universitaires, pour solliciter des contributions. « Je me chargerai ensuite de coordonner les renseignements m'arrivant ainsi de diverses sources, et je m'efforcerai de marquer les vues d'ensemble et de tirer les conclusions », commente le recteur. Si l'ouvrage ne voit pas le jour, l'ensemble de ces réponses et la synthèse du recteur constituent un fonds documentaire considérable sur l'état de l'université dans le premier quart du xx^e siècle¹.

Plus disparate est la documentation pour la période contemporaine. Si les archives administratives sont nombreuses, elles restent encore difficilement accessibles. C'est par morceau que cette histoire s'écrit, et singulièrement du côté des scientifiques naturellement enclins à souligner le dynamisme

1. Arch. dép. Isère, 21 T 196.

et la puissance du site grenoblois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (Ballu, 2006, Guthleben, 2016). À l'occasion d'anniversaires, des instituts ou des laboratoires se penchent aussi sur leur passé (Robert et Moret, 2001 ; Douillet et Zuanon, 2004). Certains acteurs le font sur leur itinéraire personnel (Ferrand-Bechmann, 2009 ; Rosanvallon, 2017). Quant à l'histoire qui se fait, elle n'est naturellement pas encore écrite.

Souvent, la mémoire a comblé les lacunes documentaires. Pour cela, des remerciements vont à tous ceux que j'ai sollicités, qui m'ont éclairé de leur savoir et de leur mémoire, et qui parfois ont bien voulu corriger ces pages : Laura Abou Haidar, Dominique Abry, Alain Balsan, Alain Blanc, Daniel Bloch, Jean-Luc Bodin, Marie-Christine Bordeaux, Jean Bornarel, Bernard Bouhet, René Bourgeois, Yves Chiamella, Bernard Cornu, Pierre Croce, Claude Courlet, Anne Dalmasso, Lise Dumasy, Francis Durand, Dan Ferrand-Bechmann, Alain Faure, Patrice Fontaine, Jacques Fontanel, Marie-Christine Fourny, Florent Gaudez, François Gillet, Catherine Gucher, Alain Jolibert, Daniel Lançon, Jean-Pierre Longequeue, Gérard Luciani, Jean-François Lyon-Caen, Jean-Olivier Majastre, Jean-Marie Martin, Martial Mathieu, Bernard Miège, Amédée Mollard, Annie Mollier, Marie-Hélène Morsel, Alain Némoz, Roland Pelurson, Bruno Pequignot, Bernard Pouyet, Konstantin Protassov, Jean-Louis Quermonne, Frédéric Saby, André Rosanvallon, Claire Schlenker, Jean Sgard, Jean-Jacques Sotto, Alain Spalanzani, Patrice Terrone, Noël Terrot, Jean-Louis Tholence, Jacques Trahand, Coriandre Vilain, Jacques Voiron, Philippe Warin. Tous trouvent ici l'expression de mes remerciements. Une mention toute particulière va à Michel Soutif qui m'a fait l'amitié d'un entretien quelques semaines avant sa disparition.

Aux origines de l'université de Grenoble

C'est au XII^e siècle qu'apparaît en Europe le concept d'« université ». À côté des écoles monastiques qui occupaient jusqu'alors l'essentiel du champ de l'enseignement, se développent des écoles privées, ou cathédrales, qui font davantage de place à la culture profane et au débat scolastique, et expriment une tentative « d'approche universelle de la connaissance, d'universalisme de la pensée et du raisonnement ». Pour échapper à la tutelle souvent pesante des autorités épiscopales et imposer leur revendication à la *disputatio* universitaire, ces écoles cherchent à s'organiser et à se défendre. L'*Universitas studiorum* est ainsi d'abord « forme originale de communauté, qui se régit elle-même et échappe au droit commun » (Verger, 2013).

À Paris et à Bologne, ces universités s'organisent selon deux modèles différents. À Paris, l'université est d'abord un regroupement d'écoles au sein desquelles les maîtres conservent leur propre autorité. À Bologne, ce sont des « nations » d'étudiants qui se regroupent pour assurer leur défense et recruter les professeurs. Au milieu du XII^e siècle, les écoles bolognaises reçoivent l'appui de l'empereur Frédéric Barberousse, soucieux de protéger le renouveau du droit romain dont ses ambitions impériales ont besoin :

« Ceux qui font le bien méritent notre éloge et notre protection. Nous avons donc jugé qu'il était convenable que nous défendions de toute injure tous ceux dont le savoir éclaire le monde et guide nos sujets dans la voie de l'obéissance à Dieu et à l'Empereur, ministre de Dieu. Qui n'aurait en effet pitié d'eux qui, pour l'amour de la science se sont exilés, de riches se sont fait pauvres, s'épuisent au travail, exposent leur vie à tous les dangers et, chose triste à dire, subissent souvent, sans aucune raison, de la part d'hommes très mauvais, des injures et des coups. Nous ordonnons donc, par cette loi générale

et perpétuelle, que nul ne soit assez audacieux pour oser faire quelques injures aux étudiants et leur porter tort. »

Ce texte, destiné d'abord à protéger les étudiants de Bologne, a une portée considérable. Il est repris ensuite, pour protéger les étudiants, dans toutes les universités européennes. Mais c'est la protection pontificale qui assure aux universités leur autonomie et la dimension universelle de leur mission. Pour apaiser les tensions parisiennes, le pape Grégoire IX publie en 1231 la bulle *Parens scientiarum universitas* qui précise les différentes obligations des universités, des maîtres et des étudiants, et sert de modèle aux fondations ultérieures (Verger, 2013).

Une université en pointillé

Humbert II et la création de l'université de Grenoble (1339)

C'est par la bulle pontificale du 12 mai 1339 qu'est créé à Grenoble un *studium generale* destiné à rassembler quatre facultés des arts (c'est-à-dire les lettres et les sciences), de droit civil, de droit canon et de médecine. L'année suivante, une nouvelle bulle du 30 septembre place l'établissement sous l'autorité de l'évêque désigné comme chancelier. Une telle création peut surprendre. Rien ne prédispose alors de manière naturelle une ville de taille modeste (entre 3 et 4 000 habitants), excentrée par rapport aux grands axes de communication, à bénéficier de la part de la papauté d'une telle faveur. Dans le royaume de France, seules de grandes villes (Paris au début du XIII^e siècle, Montpellier en 1220, Toulouse en 1229) ont obtenu de tels privilèges. Cahors fait exception. Mais sa création en 1331 résulte de la volonté du pape cadurcien Jean XXII! Et celle d'Avignon, en 1303, de l'installation des papes dans cette ville. Quant à Orléans (1306) ou Angers (1337), il s'agit alors uniquement de la transformation d'une simple école de droit.

Les affirmations selon lesquelles la papauté souhaitait « voir l'étude des lettres [...] prendre un louable développement [...] dans les lieux qui paraissent les plus propres à la multiplication des semences de la doctrine et à la production de nouveaux germes », et que la ville de Grenoble offrait à cet égard « des avantages multiples », ne doivent pas faire illusion. Il ne s'agit là que d'une expression rhétorique ordinaire. En réalité, la création grenobloise procède moins d'une volonté pontificale que d'une ambition princière. Elle est l'expression de la politique ambitieuse du dernier dauphin indépendant, Humbert II, et, à cet égard, est tout à fait originale. Si les historiens y ont vu longtemps l'ambition déraisonnable et artificielle d'un prince fastueux, prodigue et un peu mégalomane, soucieux de créer une sorte d'« école d'administration »

(Latouche, 1939), les recherches les plus récentes ont montré que l'objectif est alors tout autre. Pour ce « fondateur éclairé d'institutions nouvelles animées d'un souffle politique inédit » (Lemonde, 2007), l'obtention d'une université est la clé de voûte de ses projets réformateurs.

Petit neveu du roi de Naples Charles II, Humbert II semble avoir puisé dans le modèle napolitain l'inspiration de sa politique. C'est à l'image de l'université fondée à Naples par l'empereur Frédéric II qu'il faut sans doute voir le projet grenoblois de 1339. Politiquement, c'est d'abord parce qu'il est alors « en position de force sur la scène internationale », et que le pape a besoin de son alliance, qu'il obtient de ce dernier la bulle de 1339. Sur le fond, surtout, l'objectif n'est pas seulement utilitariste. La nouvelle université a pour mission de faire raisonner l'étendue de la souveraineté princière. « Le pouvoir se pense comme étant à la fois source et serviteur de toute connaissance » (Lemonde, 2007, p. 32). La création de l'université de Grenoble participe à sa manière d'un « rapprochement de la science et du prince » dans l'élaboration d'une « science du gouvernement », nourrie de droit romain qui commence à éclore en Italie et dont, dès le XIV^e siècle, Humbert II rapporte quelques fruits.

C'est à la lumière de cette ambition que prennent aussi sens les privilèges accordés aux étudiants par le dauphin (privilège de sauvegarde, exemptions diverses) et la mise en place d'une véritable logistique pour les accueillir : achat de plusieurs maisons autour de la place Saint-André pour les loger, réquisition des lits et du bois nécessaire au mobilier et au chauffage. Avant même le transfert du conseil delphinal en 1340, la création de l'université en 1339 fait de Grenoble la capitale de la principauté de Dauphiné.

Nul ne saurait disconvenir du caractère quelque peu utopique du projet, mais à défaut d'une documentation disponible, mesurer l'importance de l'université humbertienne est impossible. Nul doute cependant que le nombre des étudiants est supérieur aux trois seuls noms connus, dont un bâtard du dauphin, dit « bâtard de Faucigny », et son chapelain nommé Perrin. Que le consulat ait investi dans du mobilier atteste d'un besoin réel, tandis que les conseillers les plus importants du dauphin n'hésitent pas pour leur part à exciper le titre de professeur à l'université. Les lambeaux d'archives dont nous disposons témoignent en outre d'une continuité de l'activité de l'université après le rattachement de la principauté au royaume de France en 1349. En 1390, la municipalité paye le loyer de la maison qui l'abrite. En 1430, deux lettres de licence ès arts conférées à deux étudiants, originaires pour l'un de Theys en Grésivaudan, pour l'autre du diocèse de Cologne, sont la manifestation de la permanence de l'institution, sans garantir pour autant la continuité

des enseignements. La création d'une nouvelle université à Valence en 1452 par le dauphin Louis II (futur roi Louis XI) laisse entrevoir cependant qu'à cette date, celle de Grenoble n'était plus qu'un souvenir.

Recréation et suppression de l'université de Grenoble (1542-1565)

Création de l'université de Valence (1452)

« Nous estimons nécessaire et convenable d'instituer dans notre pays une université où on cultive et où on enseigne la loi divine, le droit canon et le droit civil, et les arts libéraux, car rares sont les princes qui n'aient pas une université dans leurs États ; or dans les nôtres, il n'y en a aucune. »

Les lettres patentes du 26 juillet 1452 portent témoignage de ce besoin renouvelé (Nadal, 1861). La création de la nouvelle université prend place dans la refonte des institutions dauphinoises que Louis II poursuit alors avec ténacité.

Le choix d'une création nouvelle à Valence plutôt que d'une réactivation de l'université grenobloise peut surprendre. Le prince le justifie par la situation de la ville : « *Inter ceteras civitates, civitas nostra Valentina in situ primatum obtinet²* » Pour Louis II, la ville offre des avantages multiples : un espace urbain plus grand, la fertilité du terroir, une situation sur un grand axe de circulation... De manière générale, le coût des denrées et du logement y est moins élevé qu'à Grenoble. C'est aussi de la part de Louis II l'expression d'un choix tout personnel. Durant tout son séjour dauphinois (près de dix ans), le dauphin ne réside que moins d'un an à Grenoble. À la capitale enfermée dans les massifs alpins, il préfère les plaines de l'avant-pays rhodanien et en particulier La Côte-Saint-André. À Valence, rapporte le premier historien du Dauphiné, Nicolas Chorier, il goûte « la douceur des mœurs des habitants et les beautés de son territoire ».

La prospérité économique de la ville n'est sans doute pas non plus étrangère au choix du prince. C'est elle qui, aidée par l'évêque et le chapitre, est chargée de subvenir aux frais d'installation et d'entretien de l'université. L'accessibilité de la ville pour des étudiants venus d'Auvergne, du Lyonnais ou de Bourgogne, provinces dépourvues de tout établissement universitaire, constitue également un autre critère du choix princier. Installée place des Clercs, près de la cathédrale Saint-Apollinaire, l'université bénéficie pour son fonctionnement

2. « Parmi toutes nos villes, celle de Valence tient le premier rang ».

des droits d'inscription et d'examen, mais aussi d'une rente sur les gabelles. La documentation laisse entrevoir un enseignement dispensé avec une certaine régularité, au moins en droit.

La renaissance de l'université de Grenoble (1542)

Nulle source disponible ne permet de connaître les réactions grenobloises au temps de la création de l'université de Valence. Il faut attendre 1542 pour que les consuls rappellent la création d'une « université d'études dans la présente cité [...] qu'a demeuré longtemps », et fassent valoir la nécessité de la rétablir auprès du parlement. Cédant aux supplications des « manans et habitans de la cité de Grenoble », le gouverneur François d'Estouteville, comte de Saint-Pol, leur permet alors « de user de ladicte Université et estude sans avoir egard a ladicte discontinuation de l'Université et cessation d'icelle ». L'université, installée désormais dans le couvent des Cordeliers, est dotée de trois régents : un en théologie, un en médecine et un en droit civil. Son rétablissement donne lieu le 1^{er} septembre 1542 à une importante cérémonie à laquelle participent notamment ecclésiastiques et gens de robe (Berriat-Saint-Prix, 1820).

Lettre de François d'Estouteville, Comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, rétablissant l'université de Grenoble, Valence, 16 août 1542

François duc d'Estouteville, comte de Saint-Pol, gouverneur et lieutenant general pour le Roy en Daulphiné, A tous presans et advenir scavoir faisons nous avoir receu l'humble supplication des Consulz, manans et habitans de la cité de Grenoble, contenant que l'an mil trois cens trante neufz du temps que messire Humbert daulphin fit transport du pais de Daulphiné a nos seigneurs Roys de France, auparavant et apres, avoit en ladicte ville et cité de Grenoble estude general en droict canon, civil, medecine et aultres artz, ou docteurs maistres scavans lisoient et les escoliers estudioient liberemant avec puissance de y passer docteurs, maistres et graduez idoynes et souffisans. Et laquelle Université ledict seigneur Humbert daulphin volut si curieusement maintenir, entretenir et augmanter, qu'il deputa quatre de ses conseilliers lecteurs ordinaires en ladicte Université, leur donnant en outre plusieurs aultres beaux privileges et libertez, desquelz lesdicts supplians s'offrent fere apparoir en temps et lieu, que depuis ledict transport auroit esté discontinué; et desquelz privileges touteffois en tant qu'il y en auroit aulcuns qui concerneroient le prejudice et interest du Roy, comme successeur dudict Humbert daulphin, declarent lesdicts supplians ne s'en vouloir aider ny en user sans premier sur ce avoir declaration et intention dudict seigneur Roy, mais vouldroyent tant seulement comme imitateurs de vertuz desirant de tout leur pouvoir fuyr ignorance et acquerir prudance, science

Table des matières

Préface	5
LISE DUMASY, PATRICK LÉVY ET BRIGITTE PLATEAU	
Avant-propos	11
CHAPITRE 1. Aux origines de l'université de Grenoble	15
Une université en pointillé	16
Humbert II et la création de l'université de Grenoble (1339)	16
Recréation et suppression de l'université de Grenoble (1542-1565)	18
Rétablir l'université de Grenoble au xviii^e siècle ?	26
Une singularité: une ville de parlement sans université aux xvii ^e et xviii ^e siècles	26
Les bonnes raisons d'un transfert	28
Les raisons d'un échec	34
Une solution alternative: l'essor de cours privé	36
CHAPITRE 2. Le temps des facultés	39
La restauration de l'enseignement universitaire	39
Le cadre réglementaire	39
L'école de droit de Grenoble	41
L'Université impériale et les facultés grenobloises	46
Menace sur les facultés	49
Enseigner dans les facultés grenobloises au xix^e siècle	54
Les locaux de l'université	54
Les facultés face à leurs obligations d'enseignement	59
Et la recherche... ..	65
La III^e République et la recréation de l'université de Grenoble	69
Un profond renouvellement de l'activité pédagogique et scientifique	70
Nouveaux locaux: palais des Facultés et école de médecine	77
«Grenoble sera-t-il toujours malheureux parce qu'il est son voisin ?»	83
La re-création de l'université de Grenoble (1896)	86

CHAPITRE 3. Université et territoire	93
Innover à l'université de Grenoble (fin XIX^e-début XX^e siècle)	94
Promouvoir et soutenir l'université	95
La faculté de droit	99
La faculté des lettres	101
La faculté des sciences	107
L'école préparatoire de médecine et de pharmacie	116
Explosion des effectifs et dispersion spatiale	118
De nouveaux étudiants	118
La dispersion spatiale	120
Les universitaires dans la cité	132
Un tout petit monde	133
Les universitaires et les enjeux économiques et sociaux	138
Commémorer l'université	140
CHAPITRE 4. « Les vingt-cinq glorieuses »	143
Le développement d'un pôle de recherche scientifique	146
Un écosystème grenoblois	146
Louis Néel et l'essor de la physique à Grenoble (1945-1955)	149
L'installation du CENG à Grenoble (1955-1958)	155
Au-delà de la physique	160
Vers une université de masse	167
Mutations facultaires et enseignements nouveaux	167
Une nouvelle faculté : médecine et pharmacie	173
L'ouverture vers de nouveaux publics	174
Louis Weil et la création du campus	178
Tensions sur les bâtiments	178
Les premières réalisations	185
1968 et la partition universitaire	188
1968 : un printemps à Grenoble	188
Facultés et écoles face aux événements de mai	190
Un nouveau paysage universitaire	192
CHAPITRE 5. Construire des universités nouvelles	197
Les universités dans la tourmente	198
Après 1968, des printemps agités	198
Mettre en marche les universités	203
Du côté des scientifiques	205
L'Institut national polytechnique de Grenoble	205
L'Université scientifique et médicale	209

Table des matières

Une recherche partagée.....	212
L'Université des sciences sociales	216
Des tendances centrifuges.....	216
Des « initiatives pédagogiques novatrices ».....	218
Construire une recherche en sciences sociales.....	221
L'Université des langues et lettres	228
Traditions et innovations pédagogiques.....	229
L'hétérogénéité des structures de recherche.....	230
Une mission partagée : la formation continue	231
CHAPITRE 6. Les universités à l'heure de la contractualisation (1990-2016)	237
Les Assises nationales de l'enseignement supérieur (26-29 juin 1990)	237
Le renouvellement de la carte des formations	241
La mise en œuvre des réformes nationales.....	242
Promouvoir des formations professionnelles.....	244
La formation professionnelle des enseignants: l'IUFM.....	245
Des écoles à l'université.....	247
D'autres horizons pédagogiques.....	249
Les nouveaux horizons de la recherche	251
Des cadres institutionnels renouvelés.....	252
Grands instruments, grands organismes.....	253
Des terrains de la recherche.....	255
De l'ADR aux filiales de valorisation.....	267
De U2000 à U3M: redessiner l'université	269
Un campus remodelé.....	270
L'université et l'agglomération grenobloise.....	272
Au-delà de l'agglomération grenobloise.....	275
Vers l'Université Grenoble Alpes	276
Les difficultés du changement.....	276
Le Pôle européen universitaire et scientifique (GPEUS).....	277
La création du PRES.....	281
Une nouvelle université.....	289

Annexes

Annexe 1

Origine universitaire des avocats reçus au barreau de Grenoble (1700-1789)	295
--	-----

Annexe 2

Étudiants inscrits à la faculté de droit (1806-1900)	296
--	-----

Annexe 3

Les immatriculations à la faculté de droit (1900-1924).....	297
Les immatriculations à la faculté des sciences (1900-1924).....	297

Annexe 4

Les enseignants de la faculté de droit (1947-1967).....	298
Les enseignants de la faculté des sciences (1947-1967).....	298
Les enseignants de la faculté des lettres (1947-1967).....	299
Les assistants de la faculté des lettres (1947-1967).....	299
Les enseignants de la faculté de médecine et de pharmacie (1947-1967).....	300

Annexe 5

Doyens des facultés	
Directeurs de l'école de médecine et pharmacie	
Directeurs d'instituts.....	301

Annexe 6

Présidents des universités et Institut grenoblois depuis 1970.....	303
--	-----

Bibliographie..... 305

Ouvrages généraux.....	305
Ouvrages généraux sur l'histoire de Grenoble.....	306
Sources et documents imprimés sur l'université de Grenoble.....	307
Ouvrages et articles sur l'université de Grenoble.....	308